

SOMMET SOCIAL-SOCIALE TOP 24.02.2021

Inleidende toespraak van de Voorzitter van Brupartners Discours d'introduction du Président de Brupartners

Nous sommes convenus que chacune des parties constituantes de Brupartners développerait ses priorités en utilisant son propre vocabulaire et son propre ordre de priorité. Nous n'avons donc pas cherché un langage tout à fait commun, ce qui aurait été un exercice laborieux, et finalement sans beaucoup de plus-value. Nous avons cependant convenu – et dans le contexte actuel d'un Sommet Social - qu'aucun d'entre nous ne défendrait des positions qui obligerait d'autres à s'en distancier formellement. De sorte que, derrière les différences de sensibilités et de langage, vous discernerez tout de même les préoccupations communes.

Il est cependant deux points où nous sommes convenus que je m'exprimerais au nom de tous en tant que président.

Le premier concerne la concertation.

Nous n'avons cessé de le marteler en toute circonstance : la concertation avec les interlocuteurs sociaux est un élément essentiel de la DPR et de la Stratégie Go4 Brussels. C'est aussi un impératif pour permettre à la Belgique de bénéficier des aides européennes.

Nous savons bien que « concertation » est un mot assez générique, qui peut recouvrir de nombreuses réalités.

Nous-mêmes reconnaissons d'ailleurs que des distinctions sont à faire en fonction des dossiers. Dans certains dossiers (c'est le cas en général des matières économie, mobilité et environnement, emploi et formation) nous serons demandeurs d'une concertation paritaire approfondie, y compris éventuellement sur la technicité, dans la logique de la notion de « priorité partagée ». Dans d'autres matières, il s'agit plutôt des grandes orientations.

Dans certains dossiers, il faut articuler notre prise de parole interprofessionnelle, en tant que représentants de la généralité des employeurs et des travailleurs, et ce qu'ont à dire les représentants directs des employeurs ou des travailleurs de certains secteurs. Dans d'autres, il faut articuler notre prise de parole avec celle d'autres acteurs pleinement légitimes. Je pense par exemple, dans le domaine de la santé, aux prestataires de soins et aux mutualités. Autrement dit, il faut articuler notre prise de parole dans une enceinte comme celle-ci, ou dans le cadre de Brupartners, et d'autres lieux de concertation, dont, pour reprendre l'exemple de la santé, Iriscare.

Nous reconnaissons aussi que la situation d'urgence créée par la crise sanitaire a rendu nécessaire d'adapter, et parfois de réinventer, les méthodes de concertation, ne serait-ce qu'en fonction de la quasi-impossibilité de se réunir en présentiel.

Ces questions de méthode peuvent être approfondies, sujet par sujet, dans les cadres appropriés.

Je voudrais d'ailleurs dire qu'après la période de flottement des premiers mois de la crise, des progrès substantiels ont été accomplis.

Il reste cependant trois préoccupations dont nous voudrions vous faire part :

-D'une part, la concertation n'a de sens que sur des projets concrets, sur la base d'une vision claire de la situation budgétaire. Il est très difficile de nous prononcer sur des déclarations d'intention, dont le contenu précis doit encore être affiné en fonction précisément de choix budgétaires. Et nous souhaiterions qu'une concertation puisse avoir lieu sur ces choix budgétaires en amont des discussions. Nous mesurons pleinement la difficulté, car nous ne pouvons pas garantir que, sur tous les sujets, les interlocuteurs sociaux parleront d'une seule voix. Mais nous pensons tout de même qu'une contribution, fût-elle divisée, dans le cadre d'un débat approfondi et contradictoire, a une plus-value par rapport à de simples entrevues bilatérales.

-Ensuite, il est frustrant pour nous de nous prononcer sur des projets qui ont déjà fait l'objet de communiqués dans la presse, et ont suscité des attentes auprès de certains groupes.

-Enfin, dans le contexte particulier de la distribution des fonds européens, nous mesurons bien la difficulté qu'il y a d'articuler la concertation régionale, basée sur nos préoccupations bruxelloises et en fait sur une stratégie à laquelle nous avons tous marqué notre soutien, et la concertation interfédérale préalable à l'introduction du plan belge à l'Europe. A des degrés divers, nous sommes tous liés à des organisations nationales, et à des degrés divers nous parvenons à assurer un minimum de cohérence dans les positions que nous prenons aux divers niveaux de pouvoir, mais enfin, l'autonomie des entités fédérées est un fait, y compris au sein de nos organisations, et trouver des langages tout à fait communs est compliqué et chronophage... Sur ce point aussi nous pourrions échanger pour arriver aux meilleurs accords.

-Je voudrais terminer sur un appel qui ne concerne pas directement les institutions bruxelloises, mais que nous nous permettons de vous adresser en vue de les relayer dans les lieux appropriés. Nous constatons qu'aucune concertation structurée avec les interlocuteurs sociaux interprofessionnels n'existe en ce qui concerne la Communauté française, ce qui nous oblige à faire passer cette préoccupation via les instances régionales bruxelloises et wallonnes. Cela peut compromettre la validité des projets éventuellement portés par cette institution dans le cadre du processus européen. Or, la Communauté française est particulièrement concernée par un des objectifs essentiels de la Stratégie Go4Brussels, qui devrait également se traduire dans certains projets de relance post-Covid, qui est l'adaptation de l'enseignement à la réalité démographique bruxelloise. La situation, à vrai dire, n'est pas très différente, d'un point de vue bruxellois, dans la Communauté flamande, si ce n'est qu'une concertation a été possible dans les instances de la Communauté flamande elle-même, et que les préoccupations spécifiquement bruxelloises, s'il en est, pouvaient éventuellement être portées par ce biais.

Le deuxième sujet que je voudrais aborder concerne la gestion de la crise sanitaire, et notamment de la vaccination et des quarantaines.

D'une part, nous nous sommes permis de vous écrire pour relayer l'appel du Conseil supérieur de prévention et de protection au travail, basé sur un consensus au sein du Groupe des Dix, en vue d'une politique uniforme dans l'organisation des quarantaines et des priorités dans la vaccination. Concernant ces dernières, le Conseil supérieur appelle à ce que, en dehors du personnel de soin proprement dit, les priorités soient fixées exclusivement en fonction de critères de santé publique, comme l'âge et les comorbidités éventuelles, et de ne pas chercher des priorités en fonction du statut social, de la fonction occupée, etc...

Hormis la question des priorités, nous nous permettons d'attirer l'attention sur l'existence, spécialement dans les grandes villes comme Bruxelles, de populations « désaffiliées » qui ne sont pas nécessairement atteignables par les canaux habituels. Nous pensons particulièrement aux étrangers sans papiers et aux personnes sans abris.

Paul PALSTERMAN